RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/SG/2024-02 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

Montreuil, le 23 février 2024

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision N° FranceAgriMer/SG/2024-01 du 10 janvier 2024 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat general,

DÉCIDE :

Article 1: Le service « Arborial »

A l'article 7 de la décision N° FranceAgriMer/SG/2024-01 susvisée, sont ajoutées, après le premier alinéa, les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier Charry, chargé de mission auprès de la cheffe du service de l'Arborial, pour tous les actes relevant des attributions du service de l'Arborial et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement / investissement du service imputés sur le budget en compte propre, dans la limite de 50 000 €. »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 1er mars 2024.

La Directrice générale

Christine AVELIN

Siège social
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr